BOÎTE À OUTILS LICENCES

AST – AST CTC – 0CT

QU'EST-CE QU'UNE LICENCE EXTENSION T – PRÊT ?

Un joueur peut être autorisé, pour des raisons sportives valables, à participer à des compétitions avec un autre club autre que celui pour lequel il est licencié. Il ne peut participer à une compétition qu'avec une seule équipe du club auprès duquel il est mis à disposition. L'extension T est mise en place pour une saison sportive et ne peut être renouvelée qu'une seule fois.

L'extension T est délivrée entre le 1er juillet et le 30 novembre Conditions cumulatives pour l'obtention d'une extension T :

- Être titulaire d'un socle
- Être titulaire d'une extension joueur compétition
- Être âgé de moins de 21 ans au 1er janvier de la saison en cours.
- N'avoir participé à aucune rencontre lors de la saison en cours Pour établir l'extension T, le licencié doit avoir renouvelé sa licence dans son club d'origine, et le club doit l'avoir valide.
- Le club d'accueil se connecte à FBI pour faire la demande d'extension T
- L'extension T ne sera effective qu'une fois que le comité d'accueil l'aura validé.

QU'EST-CE QU'UNE AUTORISATION SECONDAIRE TERRITOIRE (AST) ?

Une Autorisation Secondaire Territoire (AST) permet d'accéder à une pratique dans le club d'accueil, non disponible dans le club principal.
Le licencié doit avoir renouvelé sa licence dans son club d'origine et celui-ci doit avoir validé. Il suffit de se connecter sur FBI pour faire la demande.

Seule exception : si l'AST délivrée à l'intérieur d'une CTC. Dans ce cas, les clubs concernés doivent avoir été préalablement déclarés en CTC sinon cela ne peut fonctionner.

C'est le comité d'accueil qui valide l'extension AST ou AST CTC.

Étape 1 : Le club se rend sur FBI

Pour lancer le processus de demande d'une autorisation secondaire (AST) ou d'extension T via e-Licence, le club d'accueil pour les AST/T ou le club porteur pour les AST-CTC doit se rendre sur l'onglet « Licence » et « Gestion des préinscriptions ».

Étape 2 : Le club recherche le licencié

Pour rechercher un licencié dans la base nationale, cochez la case « recherche nationale AST/T »

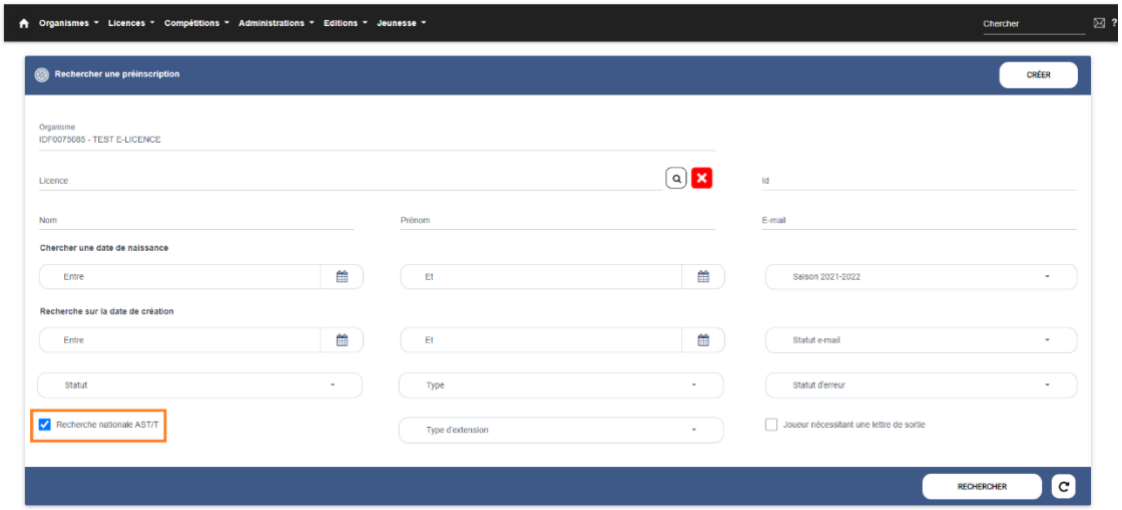

Étape 3 : Le club complète la préinscription

Seule une préinscription au statut « Licence générée » peut faire l'objet d'une création de demande d'AST/T. En cliquant sur le résultat de recherche, une page préinscription simplifiée s'ouvre.

Sélectionnez le type de demande et le type de compétition.

À l'enregistrement de la pré-inscription, FBI envoie un mail au demandeur contenant le lien hypertexte (à l'adresse mail saisie sur la fiche de pré-inscription).

Le statut de la pré-inscription passe alors à : « Attente saisie extension ».

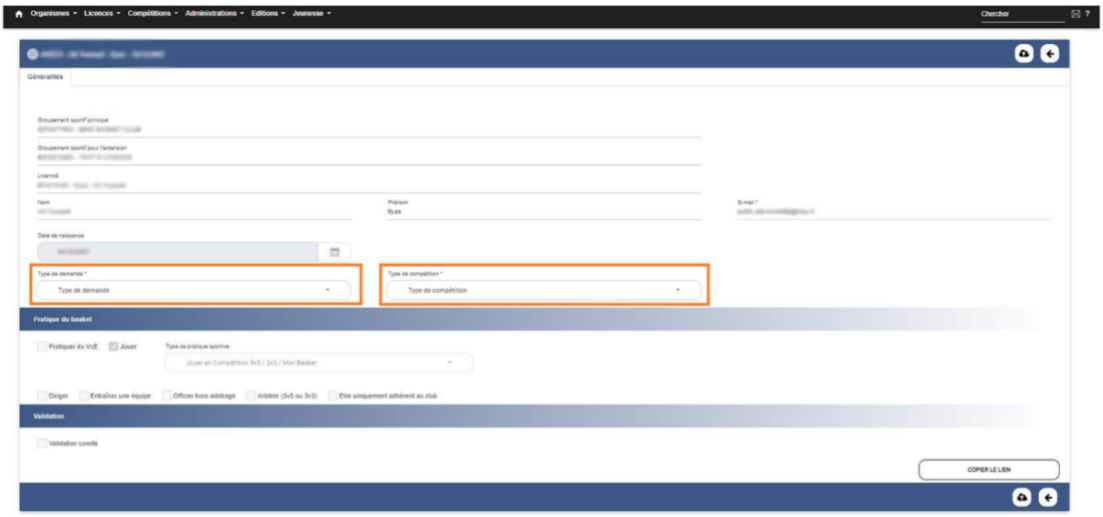

Étape 4 : Le licencié complète le formulaire

Le licencié valide son formulaire.

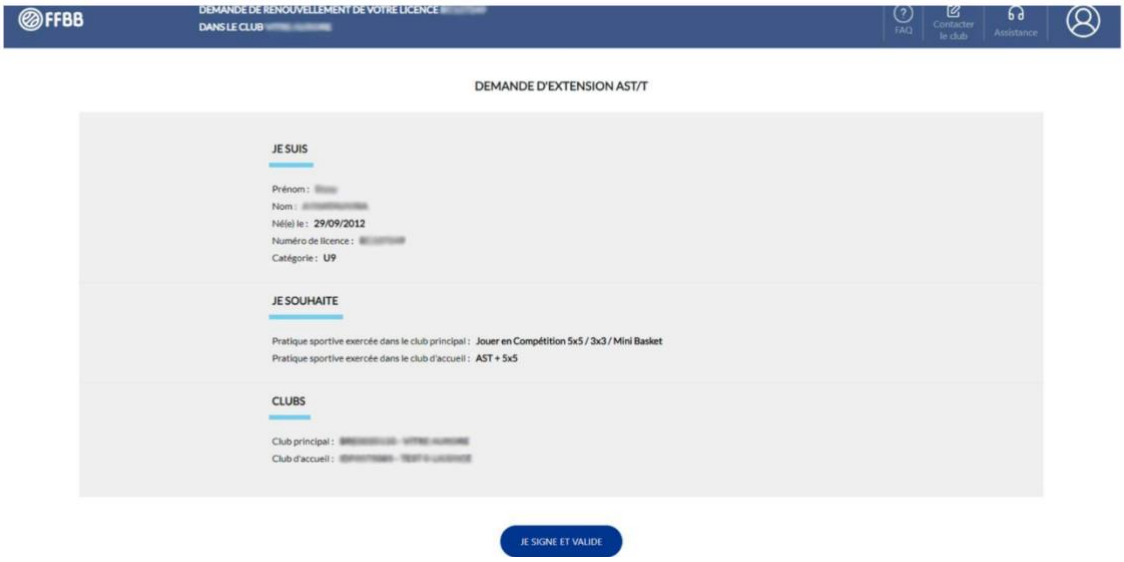

Étape 5 : Le licencié reçoit une confirmation

Un mail de confirmation est envoyé à l'utilisateur.

Une alerte est envoyée dans FBI aux clubs et aux comités (messagerie interne) ainsi qu'un message externe pour le club d'accueil et le club principal.

<u>Étape 6</u> : Les clubs et le comité (du club d'accueil) recherchent les demandes d'AST/T

Pour rappel voici les validations attendues par type d'AST/T :
- AST : validation club d'accueil + comité club d'accueil
- AST - E : validation club d'accueil + comité
- AST-CTC : Validation club principal + club d'accueil + comité
- Extension T : Validation club principal + club d'accueil + comité

Pour valider : le club d'accueil, le club de départ (si nécessaire) et le comité se rendent sur l'onglet "Gestion des préinscriptions" et effectuent une recherche par statut. En choisissant le statut "Attente validation extension", ils pourront retrouver les AST/T à valider.

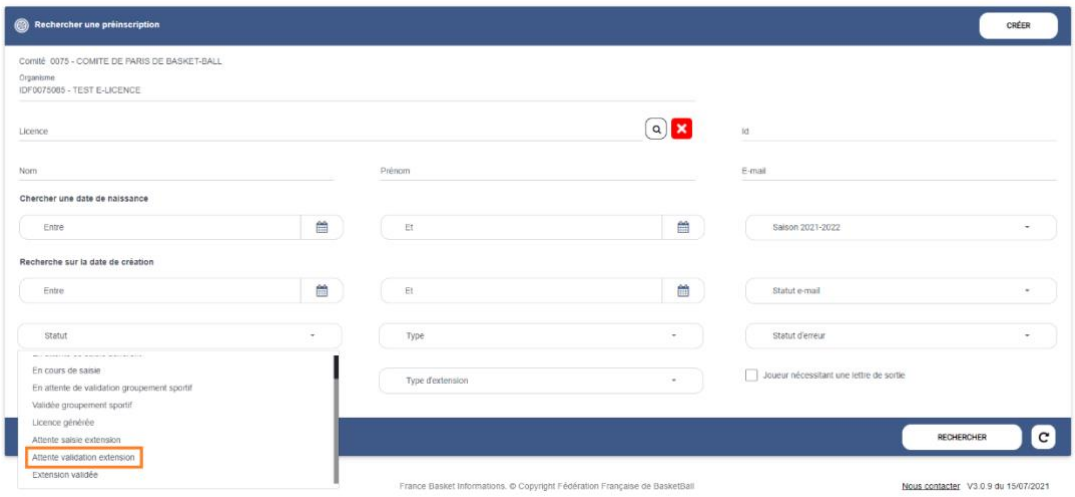

<u>Étape 7</u> : Les clubs et le comité valident les demandes d'AST/T

Le bouton "Valider la préinscription" permet de valider la demande.
Une fois la validation effectuée, une date est enregistrée et s'affiche sur la demande.

<u>Étape 8</u> : FBI effectue les mises à jour

Une fois toutes les validations effectuées, la fiche licence est mise à jour et le licencié reçoit un nouveau carton de licence avec la mise à jour AST/T.